



Lettre ouverte à nos décideurs, à propos des dégradations des capacités d'accueil des urgences et des maternités suite au drame de Port Royal.

Le drame qui s'est déroulé à la maternité de Port-Royal le vendredi 1 février 2013 est à ce jour, dans l'attente des conclusions des différentes enquêtes diligentées prévues fin février 2013. Toutefois, nous disposons aujourd'hui d'un certain nombre d'éléments.

Le syndicat SUD SANTE comprend la détresse et la colère des parents éprouvés et partage l'épreuve bouleversante vécue par les soignants présents. Il faut bien noter que les premiers articles de presse s'orientaient vers une mise *en* cause du personnel soignant et les différentes interventions précipitées (*ex* : « il manque 30% d'effectifs au sein de Port Royal...) ont eu comme conséquence de ternir l'image même de la maternité et la capacité de Port Royal (PR1) à accueillir les futures mères dans de bonnes conditions.

Dans cette situation médiatique dégradée, nous avons constaté que nos collègues étaient très mal à l'aise.

Pourtant, lors du staff médical faisant suite à l'événement, il n'a été relevé aucune faute professionnelle vis-à-vis des équipes soignantes. De plus, dans le cadre d'un déclenchement dit de confort, la future mère a eu un examen médical complet qui n'a pas révélé de contexte d'urgence.

Il n'a pas été noté ce jour-là, de manque de personnel au tableau prévisionnel des emplois. Du fait d'une activité accrue, soit 25 accouchements pour la journée du jeudi 31 janvier 2013. Une question demeure : le tableau des emplois est-il adapté en cas d'activité saturée ?

Le Chef de service de la maternité, Dominique CABROL, cité par Le Parisien (Dimanche 3 février 2013), évoquant un événement « très triste » reconnaît « **une saturation totale de la maternité le jour où l'accouchement devait être pratiqué** ».

D'après les prévisions, le personnel était en nombre. Mais, face à une activité accrue, soit 25 accouchements, pour la journée du jeudi 31 janvier 2013, on peut se demander si la prévision était bien évaluée.

Le Comité Local Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail extraordinaire de COCHIN du mardi 5 février 2013 a permis de rétablir certains faits et laisse également de nombreuses questions sur les capacités d'accueil, les effectifs et les charges de travail en cas de « saturation totale ».

Sud Santé confirme qu'il ci manqué des lits d'obstétrique et dans le secteur de suites de couche faisant suite, entre autres, à la fermeture de 19 lits depuis l'été 2012 et à la suppression des postes de personnels qualifiés affectés à ces lits. Ces lits doivent être réattribués au service d'urologie de l'Hôtel Dieu : ce transfert ne nous semble pas utile ni même souhaitable, car la maternité doit retrouver les moyens nécessaires dans sa capacité d'accueil.

Ce qu'il faut savoir :

~~A l'ouverture de la maternité de Port Royal (PR1) cf. : le Rapport d'expertise CHSCT réalisé par~~

Emergence (*en* juillet 2011), sur le déménagement des maternités de Port-Royal et de Saint-Vincent de Paul à Port-Royal 1, il était prévu d'ouvrir 76 lits d'obstétrique : aujourd'hui , il n'y en a plus que 66 ! « **La fusion de ces deux maternités a permis**

... Une baisse du nombre de lits d'environ 18 %, une baisse du nombre d'accouchements de 6000 à 5000 (pour 5500 en 2012 et une prévision aujourd'hui relevé à 6000). »

Pour Sud Santé, c'est donc clairement la capacité d'accueil qui est *en*

question « **Pour le Personnel atteindre l'objectif suivant :**

... Sur un effectif global actuel de 695 agents (néonatalogie, maternité et gynécologie) un rendu d'emplois approximatif de 20 % de cet effectif, soit 140 emplois »

Or, les effectifs inscrits *ne* permettent pas d'avoir une simple marge de sécurité. Dernièrement, Sud Santé Cochin avait alerté la direction à plusieurs reprises (notamment le 14 septembre, le 2 et le 27 octobre 2012), avec l'ensemble de l'équipe de sages-femmes de Port-Royal, sur leurs conditions de travail et plus précisément sur le sentiment d'insécurité qu'elles éprouvaient, induit par l'insuffisance des effectifs.

Malgré le renfort décidé par la direction des ressources humaines, sur demande de l'équipe des sages femmes, soutenu par Sud Santé, les moyens alloués supplémentaires (soit le maintien de 2 contrats à durée déterminée et une sage femme en plus de nuit soit au total 6 sages femmes de nuit), cela n'a pas garanti l'accueil que les futures mères peuvent légitimement attendre d'une maternité de niveau 3, présentée comme référente. Sachant que, de surcroît, elle doit faire face à une augmentation de la demande suite à la fermeture de plusieurs autres maternités dans le 15^è et 14^è arrondissement de Paris.

Cette situation concernant la maternité de Port Royal doit être analysée dans un cadre plus large, c'est-à-dire celui de la politique de santé actuelle, visant à la réduction de l'offre de soins au moyen de fermeture de services, voire d'établissements hospitaliers (ex: l'Hôtel Dieu).

Car, dans le contexte général de suppression de maternités (ex : dernièrement, Saint Antoine qui effectuait 2500 accouchements) ou celui des services des urgences (ex : l'Hôtel Dieu) pour des raisons budgétaires, l'ajout et le surcroît d'activité sur d'autres sites déjà saturés ne sont pas propices à un accueil correspondant à l'attente des patient(e)s et à des conditions de travail décentes pour le personnel.

Sud Santé AP-HP demande aujourd'hui un moratoire des plans d'économies, des restructurations et des suppressions de services hospitaliers qui en découlent I

Pour Sud Santé COCHIN / PORT ROYAL

Sophie GARNIER, Patricia MILLOT, Jean-Einris PICHERY